

Ça merdouille et ça gazouille !



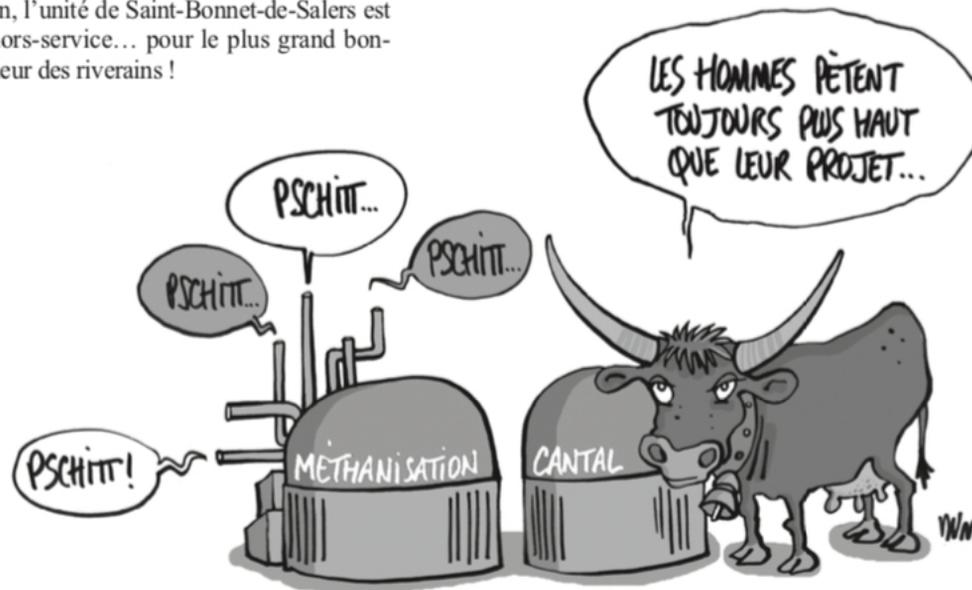
Soucieux de stopper cette gabegie financière et environnementale, habitants et élus du cru montèrent au créneau pour dénoncer les dysfonctionnements du méthaniseur de Saint-Bonnet-de-Salers. A fortiori, lorsqu'en juillet 2018 "Salers Biogaz" déposa auprès de la Préfecture une demande d'enregistrement au titre des ICPE ("Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)... Qu'es aquo ? D'après l'article L-511-1 du Code de l'environnement, les "ICPE" correspondent aux «installations (...) qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages (...)».

Dans un courrier envoyé le 6 juin 2019 à la Préfecture, l'ancien premier adjoint de la commune de Saint-Bonnet-de-Salers exprima son hostilité à l'égard de cette démarche qu'il jugeait irraisonnable : «Dans l'état actuel, il me semble inconvenant de demander une extension de l'entreprise. Le préalable évident doit être un respect scrupuleux des préconisations sanitaires». De la même façon, deux conseillers municipaux ont rédigé une lettre pour alerter la population de Saint-Bonnet-de-Salers quant aux risques d'une telle procédure : «Cette installation, soit disant "écologique", est plus que réfu-table et génère de fortes nuisances qui vont être démultipliées à l'avenir».

Ces opposants ne croyaient pas si bien dire car, dans un document adressé le 15 septembre 2019 à la Préfecture, "Salers Biogaz" exposait clairement ses intentions... D'une part, la société souhaitait augmenter le tonnage des matières collectées en passant de 30 à 51 tonnes par jour... D'autre part, "Salers Biogaz" voulait étendre la liste des intrants aux déchets émanant de la société "Lallemand" de Saint-Simon (15), leader mondial dans la production de levures (boulangerie, nutrition humaine et animale, pharmacie et production fromagère). De quoi décupler le nombre de camions sur les routes cantaliennes ! Toutefois, depuis plus d'un an, l'unité de Saint-Bonnet-de-Salers est hors-service... pour le plus grand bonheur des riverains !

à diverses reprises le ru de Moncelle. Il faut savoir que ce cours d'eau prend sa source en aval de l'usine et se jette dans la rivière La Maronne, au lieu-dit Ambial. Photos à l'appui, les gens du cru se souviennent d'une eau foncée et nauséabonde, incommodant fortement le voisinage : «C'était dégueulasse, il y avait des espèces de palettes visqueuses et gélatineuses qui flottaient. Le ruisseau sentait l'ammoniac. C'était complètement pollué! C'est bon pour faire disparaître la vie aquatique ! »... Or, là où le bât blesse, c'est que la Maronne est captée en amont du barrage d'Enchanet – au lieu-dit Pont de Chabus (Saint-Christophe-les-Gorges) – pour alimenter en eau potable les habitants

«Entre juillet et décembre 2019, ce méthaniseur a pollué à diverses reprises le ru de Moncelle. Il faut savoir que ce cours d'eau prend sa source en aval de l'usine et se jette dans la rivière La Maronne»



“Écolo”, vous disiez ?

Écologiquement parlant, l'expérience méthanogène du Pays de Salers ne fut guère le franc succès annoncé dans la presse locale et nationale. D'autant que le deuxième méthaniseur (4,3 M€), mis en service en mai 2018, s'avéra de la même engeance que celui de Saint-Bonnet-de-Salers. Cette seconde unité a été implantée entre Salers et Ally sur la zone d'activité "360 degrés", au lieu-dit "Les Quatres routes" (Sainte-Eulalie). Certains médisants jugent que l'édifice «ressemble à une friche industrielle». Néanmoins, le gaz produit via la méthanisation est censé alimenter en électricité et chauffage les entreprises venues s'établir tout près de l'usine. Mais le hic, c'est que les entrepreneurs ne se bousculent pas au portillon... Pour l'instant, seuls l'hôtel d'entreprises du Pays de Salers et la brasserie voisine profiteraient de cette alternative.

Les entreprises seraient-elles frileuses à l'idée de s'implanter à proximité d'un méthaniseur? C'est en tout cas ce que pensent certains riverains et défenseurs

de la nature... Et pour cause! Le 10 août 2020, en fin d'après-midi, sur le site de méthanisation, la porte du compartiment n°3 céda brutalement. En un rien de temps, une mixture marron, peu ragoûtante, jaillit du tunnel de fermentation. Ainsi, libéré de sa zone de stockage, le jus de décharge – le percolat – a atteint la voirie avant de se déverser dans le ruisseau de Moncelle. Malgré l'intervention des pompiers, 84 m³ de jus de décharge se sont échappés : «Ça dégueulait jusqu'au ruisseau... L'eau était couleur café. Un particulier ferait ça, il serait déjà en prison... C'est ça qui est insupportable», s'insurge un défenseur de la nature qui a déposé plainte contre "Salers Biogaz" pour «rejets en eau douce de substances nuisibles» et «pollution de cours d'eau». Comme lui, une vingtaine de personnes – essentiellement des exploitants agricoles – s'en sont remis à la justice.

Cependant, cet incident ne constitue pas une exception ! Entre juillet et décembre 2019, ce méthaniseur a pollué

des communes de Pleaux et de Barriac-les-Bosquets... À la bonne vôtre!

Fait aggravant, ces pollutions périodiques ont causé d'énormes préjudices aux éleveurs alentour car le ruisseau souillé traverse leur ferme. Du coup, certains exploitants se sont inquiétés pour la santé de leurs bêtes : «C'était des plaques de méthane qui se décomposaient dans le ruisseau... Et de ça, mes vaches en ont bu! Après, elles étaient en état de maigreur. L'an dernier, il a fallu que l'on arrête de fabriquer nos fromages le 10 octobre 2019... Alors que d'habitude, on stoppe tout aux alentours de la Toussaint... Abattue, cette agricultrice certifie que ces incidents à répétition ont impacté ses finances : «Les premières vaches, on les a vendues une misère, 350 € au lieu de 1000 €. Et puis, comme on ne pouvait plus les laisser dans la parcelle où se trouve le ruisseau, il a fallu sortir tout le foin que l'on avait ramassé. Comme il n'y >>>

